
CABINET

Brazzaville, le 06 septembre 2017

N° _____/MTL-CAB.17

REPONSES AUX QUESTIONS CLES

Pourquoi la lutte contre les changements climatiques ?

- A la recherche à tout prix de la croissance économique, la communauté internationale avait fait le choix d'un modèle utilisant des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- Seulement, ce modèle de développement compatible avec la croissance pollue l'environnement en produisant des gaz à effet de serre dont le gaz carbonique (CO₂), responsable du réchauffement de la terre avec des conséquences socio économiques importante sécheresse (baisse des pluies), inondations, baisse des cours d'eaux avec impact sur la pêche, déplacement des populations pour aller vers les terres vertes d'où conflit entre les autochtones et les nouveaux arrivant ;
- Face à cela, le monde a réagi en 2012 à Rio pour lancer un nouveau modèle de développement sobre en carbone, c'est-à-dire utilisant majoritairement les énergies renouvelables, pour une croissance inclusive (avec équité) : c'est le développement durable dont l'outil d'opérationnalisation est l'économie verte adoptée à Rio +20 ;
- Il fallu donc commencer à négocier un accord allant dans le sens de la réduction des émissions de CO₂ dès la COP1 à Bonn en 1995 suite à l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992 à Rio.

Pourquoi la COP21 ?

Après l'échec à la COP15 organisée à Copenhague (Danemark) en 2009 pour aboutir à un accord visant à développer des activités socio-économiques dans le but de baisser les émissions des gaz à effet de serre pour que l'augmentation de la température mondiale soit maintenue à 2°C, la COP21 organisée à Paris en décembre 2015, a permis à la Communauté internationale d'adopter l'Accord dit Accord de Paris. Ce qui a marqué la fin des négociations et ouvert l'ère des solutions et l'ère des actions concrètes sur le terrain pour que les impacts soient visibles pour l'économie des Etats, le développement des entreprises, la création des emplois durables et l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est la COP22.

Pourquoi la COP22 ?

- Organisée au Royaume du Maroc en terre africaine en décembre 2016, la COP 22 est appelée encore la COP des actions et des solutions. Elle a donné lieu à l'adoption du Plan de Marrakech pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris dont l'entrée en vigueur est prévue après 2020 ;
- En marge de la COP22, à l'initiative du Roi Mohamed VI, les Chefs d'Etat Africains s'étaient réunis dans une rencontre dite « Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de l'Action en faveur d'une co-émergence du continent »
- A l'issue de ce Sommet, trois commissions climat furent créées :

- ✓ Commission Climat pour le Sahel présidée par le Niger
- ✓ Commission climat pour le Bassin du Congo présidée par le Congo
- ✓ Commission climat pour les îles présidées par les Seychelles

Pourquoi la COP23 ?

C'est la COP pour adopter un Plan d'accélération de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris à travers plusieurs structures de la CCNUCC, comme le Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris (APA), la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des parties de l'Accord de Paris (CMA), l'Organe Subsidaire de Mise en œuvre (SBI) et l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et technologique (SBSTA).

Pourquoi la Commission climat pour le Bassin du Congo ?

La Commission Climat pour le Bassin du Congo est présidée par **Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat. C'est un outil de coordination et de suivi des actions destinées à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le Bassin du Congo constitué des Etats membres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Pourquoi le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ?

- Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC) est une initiative de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, présenté à la COP22, comme un outil financier pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- En sa qualité de Président de la Commission climat pour le Bassin du Congo, il a lancé le F2BC le 9 mars 2017 à OYO, Nord Congo dans le cadre des activités de mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech des Chefs d'Etat Africains d'une part et du Plan d'Action de Marrakech d'autre part
- Le Mémoire pour la création du F2BC a été signé le 10 mars 2017 par les Etats membres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est lui conférant ainsi le titre d'un outil financier de coopération inter africain pour accélérer le développement économique de la sous région en accord avec l'agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.
- Le Fonds Bleu a pour objectifs de mobiliser les ressources nécessaires auprès des contributeurs et investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue dans son champ d'intervention. Parmi les secteurs de cette économie figurent :
 - ✓ L'économie des savoir-faire traditionnels et culturels liés à l'eau et aux zones humides
 - ✓ L'économie des voies de navigation intérieures par un entretien régulier,
 - ✓ L'économie du système de suivi hydrométrique et météorologique ;
 - ✓ L'économie de la pollution des zones humides, aquatiques et marines ;
 - ✓ L'économie des énergies renouvelables dont l'économie de l'hydro électricité ;
 - ✓ L'économie des systèmes d'irrigation et de drainage en vue d'accroître la productivité des bassins de production ;
 - ✓ L'économie de la pêche durable et de l'éco aquaculture,
 - ✓ L'économie de traitement des eaux usées et de l'approvisionnement en eau potable ;
 - ✓ L'économie de déchets solides déversés dans les cours d'eau et les océans ;
 - ✓ L'économie des services environnementaux basés sur la gestion durable des eaux ;
 - ✓ L'économie de la lutte contre les érosions dans toute leur dimension ;
 - ✓ L'économie de l'éco-tourisme des zones humides, marines et côtières

Pourquoi la Conférence extraordinaire des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de la Commission climat pour le Bassin du Congo, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale (FEVAC) et l'adoption de la position commune face à la COP23 ?

- La Conférence Extraordinaire de Brazzaville des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est est ouverte aux Ministres des Finances et de l'Environnement ;

- Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech des Chefs d'Etat Africain de l'action climatique pour une co-émergence ;
- Elle vise l'accélération de la Commission climat du Bassin du Congo après le lancement de son outil financier : le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- Elle prépare les éléments du Bilan de la Commission climat du Bassin du Congo ;
- Elle va permettre l'adoption de la position commune face à la COP23.

Liens entre l'économie verte et le développement durable

Le développement durable nécessite la promotion et le renforcement de trois piliers interdépendants et complémentaires : **la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique**. Dans une économie verte, l'environnement favorise la croissance économique et le bien-être humain. En tant que telle, l'économie verte peut être considérée comme une approche orientée vers l'action pour atteindre les objectifs du développement durable. Il vise le passage de l'environnement à l'économie de l'environnement et un outil d'opérationnalisation du développement durable.